

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	14 décembre 2016	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	14 décembre 2016	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 43
		Votants : 47

Séance du 20 décembre 2016

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt décembre deux mille seize à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER M. Michel DEFRANCE, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoît HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Daniel EMERY (suppléant de M. Lionel BOUTIN), M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy Bourras, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Laurent RIOTTE, procuration à M. Nicolas SORET,
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Patrick LEMAISTRE,
M. Serge BLOUET, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART,
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
M. Patrice CHASSERY
M. Gilles Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : versement d'une avance sur la subvention de l'année 2017 à l'EPIC office de tourisme

Objet : versement d'une avance sur la subvention de l'année 2017 à l'EPIC office de tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 novembre 2016 portant sur le transfert de la compétence « tourisme » à la Communauté de Communes du Jovinién,

Vu la délibération du 20 décembre 2016 créant un office de tourisme intercommunal au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que dans le cadre de cette nouvelle compétence, la Communauté de Communes du Jovinién aura à verser, pour l'année 2017, une subvention d'équilibre à l'EPIC office de tourisme,

Considérant que l'EPIC office de tourisme aura besoin de trésorerie pour payer ses dépenses de début d'année 2017, avant le vote de ladite subvention d'équilibre,

Vu la réunion du conseil des maires du 8 décembre 2016,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré : à l'unanimité,

verse à l'EPIC office de tourisme une avance maximale de 30 000 € au début d'année 2017, à valoir sur sa subvention d'équilibre au titre de l'année 2017,

autorise le président ou son représentant à signer toute pièce relative à cette avance.



Pour copie conforme,
Pour le Président,
Le Délégué,
Catherine DECUYPER

Date de réception
par la Préfecture : 23/12/16
date de publication : 23/12/16